

# RAPPORT ESG<sup>(1)</sup> Climat 2020

ESG : relatif au respect d'objectifs  
Environnementaux, Sociaux  
et de qualité de la Gouvernance

(1) Rapport établi en application des dispositions de l'article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

## **PREAMBULE**

---

Le décret d'application de l'alinéa 6 de l'article 173 de la loi de Transition Énergétique et Écologique (TEE) prévoit des obligations de reporting extra financier pour les investisseurs institutionnels. En tant qu'entreprise d'assurance régie par le code de la mutualité et porteuse de valeurs mutualistes, AÉSIO mutuelle est un acteur concerné par ces obligations.

Le rapport, répondant à l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, est publié en même temps que le rapport annuel portant sur l'exercice 2020.

### **Ce rapport comporte les informations suivantes :**

#### **Mode de prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement**

- volonté politique,
- démarche d'investisseur responsable,
- évolution des prises de décisions.

#### **Moyens mis en œuvre pour contribuer à la Transition Énergétique et Écologique**

- définition et justification du périmètre pertinent d'analyse,
- empreinte carbone,
- impact sur la politique d'investissement.

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>1. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE LA GOUVERNANCE (ESG) DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>6</b>
1.1. Volonté politique.....	6
1.2. La démarche d'investisseur responsable.....	6
1.3. Performance ESG du portefeuille AÉSIO mutuelle.....	7
1.4. Au-delà de l'ISR, AÉSIO mutuelle s'engage dans l'investissement à impact.....	9
<b>2. UNE CHARTE ISR POUR GUIDER LES POLITIQUES D'INVESTISSEMENT DES 2021</b> .....	<b>11</b>
<b>3. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR CONTRIBUER A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE</b> .....	<b>14</b>
3.1. Définition du périmètre d'analyse .....	14
3.1.1. Transition énergétique.....	14
3.1.2. Transition écologique.....	14
3.1.3. Périmètre d'analyse.....	14
3.2. Empreinte des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).....	14
3.3. Contribution à la Transition Énergétique et Écologique (TEE).....	15
<b>LEXIQUE</b> .....	<b>17</b>

## **INTRODUCTION**

---

Née de la fusion de trois mutuelles historiques fondatrices, ADREA, APREVA et EOVI MCD, ainsi que de la Mutuelle des Anciens de NATIXIS (MAN), AÉSIO mutuelle est une mutuelle de conviction. Elle conçoit son modèle mutualiste au service de l'utilité sociale pour accompagner les transitions sociétale, écologique et numérique.

AÉSIO mutuelle mène une politique d'investissement prudente encadrée par une politique générale fixée par le Conseil d'Administration et un suivi régulier par une commission financière composée d'élus. La politique d'investissement d'AÉSIO mutuelle prévoit d'intégrer les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion financière.

Cela se traduit par exemple par la prise en compte d'exclusions sectorielles traduisant une contribution affirmée à la transition énergétique et écologique.

Depuis 2018, Vigeo-Eiris réalise l'analyse extra financière des actifs cotés sur le périmètre d'AÉSIO mutuelle. Ces travaux ont orienté des ajustements dans la politique d'investissement et permettent de mesurer d'une année sur l'autre l'impact des décisions prises sur les aspects ESG et climat du portefeuille.

Le rapport qui vous est présenté est le premier rapport réalisé sur le périmètre consolidé des actifs des quatre mutuelles suite à la fusion. Il s'agit donc d'un exercice d'appropriation par les équipes de la direction Finance Corporate des enjeux et de l'ambition d'AÉSIO mutuelle quant à l'incarnation de ses valeurs dans sa politique de placements.

# 1

## **PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE LA GOUVERNANCE (ESG) DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

# 1. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE LA GOUVERNANCE (ESG) DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

## 1.1. Volonté politique

La volonté d'AÉSIO mutuelle est d'inscrire le dispositif réglementaire dans le contexte des valeurs mutualistes de solidarité et de démocratie. AÉSIO mutuelle conçoit son modèle mutualiste au service de l'utilité sociale pour accompagner les transitions sociétale, écologique et numérique. AÉSIO mutuelle souhaite mettre en œuvre une démarche pragmatique et progressive afin de favoriser l'investissement responsable. Mais sans plus attendre et dès 2021 elle prévoit de mettre en place une charte d'Investissement Socialement Responsable que nous évoquerons au point 2 du rapport.

## 1.2. La démarche d'investisseur responsable

Au 31 décembre 2020, le portefeuille d'actifs de la mutuelle regroupe les placements des quatre mutuelles fondatrices, gérées selon des politiques différentes tout au long de l'exercice. On retrouve néanmoins dans ces politiques des préoccupations communes de préservation du capital et de maintien d'un rendement financier significatif dans un contexte de taux bas. De manière générale, les actifs ont été alloués majoritairement dans une poche obligataire complétée par des produits d'épargne bancaire, constituant 64% des actifs. Ces actifs délivrent un revenu régulier mais en diminution d'une année sur l'autre compte tenu du contexte de marché, c'est pourquoi des poches de diversification investies dans des fonds agissant sur des moteurs de performance complémentaire ont également été mises en place pour trouver des relais de rendement.

La politique de placements en valeurs mobilières cotées est déployée dans des mandats dédiés (réservés à AÉSIO mutuelle) ou ouverts (OPC accessibles à d'autres investisseurs) gérés par des sociétés de gestion ; AÉSIO mutuelle ne souhaitant pas prendre en charge en direct la gestion de titres obligataires ou d'actions cotées. Les produits de taux sont confiés à plusieurs sociétés de gestion signataires des PRI\*.

Chacune de ces sociétés de gestion a sa propre approche des critères ESG qu'elle peut pondérer par des critères spécifiques comme la prise en compte d'éventuelles controverses\* concernant les émetteurs des titres en portefeuille. La notation du portefeuille de 1 à 5 ou de 1 à 10 rend compte de la qualité extra financière de chaque titre et du portefeuille consolidé. À ce jour, la politique de vote et d'engagement auprès des émetteurs d'actions cotées d'AÉSIO mutuelle s'exprime via celles conduites par les sociétés sélectionnées pour la gestion de ses placements.

**Les fonds de dynamisation représentent 207 millions d'euros et sont gérés par différentes sociétés de gestion.** Ces Organismes de Placements Collectifs (OPC) qui prennent le plus souvent la forme de SICAV ou de FCP ont pu par ailleurs être labélisés. Le système de labellisation qui n'était pas réglementé a été refondu en 2016 pour lui donner davantage de lisibilité. Parmi ces labels, trois sont utilisés par AÉSIO afin de piloter le caractère vertueux de ses investissements :

- Le label Investissement Socialement Responsable (ISR), créé par le ministère de l'économie et des finances est attribué pour trois ans à des fonds dont la gestion prend systématiquement en compte les critères ESG des entreprises financées (voir le site [lelabelisr.fr](http://lelabelisr.fr)). Il ne peut être délivré que par Ernst & Young et l'Afnor selon un processus d'attribution réglementé.

- Le label Greenfin, qui a remplacé le label Transition Énergétique et Écologique pour le Climat (TEEC), et est également attribué par un auditeur accrédité à partir d'un cahier des charges défini par le ministère de la transition écologique et solidaire. Novethic, EY France et Afnor certification ont été désignés comme organismes chargés de délivrer le label Greenfin.
- Le label LuxFLAG, de l'Agence luxembourgeoise de labellisation des fonds, organisme international indépendant à but non lucratif créé par sept institutions luxembourgeoises dont les ministères luxembourgeois des Finances et des Affaires étrangères, est attribué par le jury LuxFLAG aux fonds respectant des critères d'investissements et de gouvernance.

Au 31 décembre 2020, parmi les 141 fonds en portefeuille 25 OPC bénéficient d'au moins un label parmi les trois considérés ; ils représentent 24,1 % de l'encours investi en OPC.

	2020
Montant des investissements en OPCVM de types ISR ou ESG	79 439 K€
% du portefeuille investi en OPCVM de type ISR ou ESG	4,6 %
% des OPC investis en OPCVM de type ISR ou ESG	24,1 %

*Chiffres tirés de la déclaration de performance extra-financière 2020 AÉSIO Mutuelle*

En choisissant des OPC dynamiques qui sont des fonds ouverts, AÉSIO mutuelle est naturellement contrainte par la politique ESG de la société de gestion. Toutefois AÉSIO mutuelle peut intervenir en amont en sélectionnant les fonds ou les sociétés de gestion mandatées. Au sein de la poche dynamique, un fonds dédié flexible géré par Fédéral Finance Gestion fait l'objet d'une attention toute particulière. Il s'agit d'un fonds de fonds actions sélectionnés après avoir rempli un certain nombre de critères financiers et de transparence. La grille de contrôle a été enrichie en 2018 pour prendre en compte une vérification a priori du portefeuille du fonds pour s'assurer de l'absence de tout émetteur impliqué dans les activités relatives aux bombes à sous-munitions et aux mines antipersonnel.

Au-delà du périmètre des valeurs mobilières cotées, AÉSIO mutuelle a fait le choix de souscrire à plusieurs fonds d'investissement destiné à financer les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (associations, coopératives, fondations, ...). Ces fonds communiquent chaque année un reporting extra-financier orienté sur l'impact social des projets et structures qu'ils financent.

### 1.3. Performance ESG du portefeuille AÉSIO mutuelle

Depuis 2018, la démarche des mutuelles du périmètre d'AÉSIO mutuelle s'inscrit dans une dynamique de groupe pour faire réaliser un audit extra financier de son portefeuille. Cet audit indépendant est réalisé par Vigeo-Eiris et porte sur les valeurs mobilières cotées détenues en direct (mandats obligataires) ou à l'intérieur d'un OPC (analyse des fonds en transparence). Il a l'avantage de porter sur les émetteurs de l'ensemble des titres cotés (obligations et actions) selon une méthode homogène mais n'est réalisé qu'une fois par an. Cette démarche a été reconduite en 2021 sur la base du portefeuille consolidé au 31 décembre 2020.

**La performance ESG du portefeuille AÉSIO mutuelle est qualifiée de « robuste » par Vigeo-Eiris avec un score moyen de 54 sur 100, supérieur au score moyen des émetteurs non financiers notés Investment grade (51 sur 100).**

Ce score a été obtenu après analyse de plus de 300 principes d'actions portant sur le degré d'intégration des objectifs RSE dans la gouvernance et les systèmes de gestion de chaque émetteur. Ces principes d'action sont regroupés par facteur de risque et par domaine. Après notation de chaque entreprise sur ces différents axes d'analyse, le score du portefeuille est obtenu en faisant la moyenne pondérée des scores des entreprises par leur poids dans le portefeuille.

Les scores agrégés par classe de risque sont les suivants :



## Présentation des 4 classes de risques

Chaque catégorie agrège le score de plusieurs critères parmi les 38 analysés par Vigeo Eiris en fonction du secteur de l'entreprise.

- **Réputation** : prise en compte, entre autres enjeux, de l'impact sociétal attaché aux produits / services développés par l'entreprise et des engagements en faveur du développement économique et social du territoire d'implantation.
- **Capital Humain** : maîtrise des enjeux liés notamment à la promotion des choix individuels de carrière, à la santé-sécurité et à la non-discrimination.
- **Efficacité opérationnelle** : gestion des risques liés notamment à la maîtrise des enjeux environnementaux, à l'indépendance et au fonctionnement du Conseil d'Administration, à l'efficacité du système de contrôle interne.
- **Sécurité juridique** : capacité des entreprises à prévenir des actions en justice en ce qui concerne la prévention des pratiques anti-concurrentielles, l'information aux clients et la mise en place d'une relation responsable avec la clientèle.

La notation globale obtenue par AÉSIO mutuelle se distingue favorablement sur les thématiques liées à l'Environnement, aux Droits Humains et à la Gouvernance d'entreprise.

L'analyse sectorielle fait ressortir l'influence positive de trois secteurs : le secteur des Services aux collectivités (score de 62,6), les Sociétés financières (score de 56) et le secteur des Matériaux de base (score de 55,5). Le secteur qui a le plus d'influence sur la note globale du portefeuille est celui des sociétés financières qui représente 44% de l'encours analysé.

Géographiquement, les investissements réalisés en Europe affichent, à la fois pour le portefeuille de la mutuelle AÉSIO et pour l'indice de référence, les scores ESG les plus élevés. Cela s'explique par une plus grande transparence des entreprises européennes ainsi qu'un cadre normatif et législatif plus homogène et plus protecteur sur les enjeux sociaux.

À noter que 41 % des investissements d'AÉSIO mutuelle portent sur des entreprises affichant une performance ESG dite « avancée » (supérieure ou égale à 60 sur 100), contre 38% fin 2019.

En complément, Vigeo-Eiris réalise un suivi quotidien des controverses affectant les entreprises. L'analyse effectuée émet une opinion sur la capacité de l'entreprise à atténuer le risque de controverse en se fondant sur trois facteurs : la gravité de la controverse, la réactivité de l'entreprise à communiquer et à corriger les dérives constatées et la fréquence à laquelle une entreprise est exposée à des controverses.



Cette analyse vient compléter l'analyse « controverses » mensuelle des sociétés de gestion qui ont en charge le portefeuille obligataire d'AÉSIO mutuelle et qui est prise en compte pour la sélection des titres gérés dans les mandats.

#### **1.4. Au-delà de l'ISR, AÉSIO mutuelle s'engage dans l'investissement à impact**

---

Le Groupe Aésio s'est associé en 2020 à la FNMF pour la création de Mutuelles Impact, le 1<sup>er</sup> fonds d'investissement mutualiste à impact social et environnemental sur le secteur de la santé et du médico-social. La stratégie d'investissement accordera autant d'importance aux impacts sociaux et environnementaux créés par l'activité, qu'au rendement financier généré.

Le fonds Mutuelles Impact a pour objectif d'investir et de développer les entreprises à fort impact social dans les secteurs de la santé, de la prévention, du parcours de soin et du médico-social. Grâce à la participation de 44 mutuelles membres de la Mutualité Française et de la FNMF, une première levée de fonds a été réalisée en novembre 2020 pour un montant supérieur à cinquante millions d'euros. AÉSIO mutuelle en est un financeur majeur, avec un engagement portant sur cinq millions d'euros investis pour le lancement.

# 2

## **Une charte ISR pour guider les politiques d'investissement dès 2021**

## 2. UNE CHARTE ISR POUR GUIDER LES POLITIQUES D'INVESTISSEMENT DES 2021

AÉSIO mutuelle, assureur en santé et prévoyance est par nature un investisseur institutionnel ; parce qu'elle est aussi une entreprise de l'économie sociale et solidaire mutualiste, il lui est essentiel d'être un investisseur responsable. C'est pour cela qu'AÉSIO mutuelle a conçu une charte d'investissement, qui sera prochainement validée au niveau de la mutuelle et qui a vocation à traduire ces ambitions et à guider, chaque année, l'établissement de la politique d'investissement.

Cette responsabilité se traduira par un engagement pour la transition sociale et climatique :

- en tant qu'entreprise : par une détermination à construire une société plus juste et une terre habitable par chacune et chacun,
- en tant qu'investisseur institutionnel : par une stratégie de placement vertueuse visant à encourager les démarches d'entreprises en matière de transition sociale et climatique.

Cette charte guidera les travaux pour la formalisation d'une politique ISR ambitieuse en matière de respect des droits de l'homme, de lutte contre le changement climatique (comme par exemple la politique d'exclusion des entreprises les plus polluantes) et le financement d'initiatives en lien avec notre stratégie RSE : promotion de la santé, et notamment santé environnementale.

### Une exigence de performance financière au service des engagements d'AÉSIO mutuelle

La première caractéristique « socialement responsable » des placements d'Aésio portera sur leur contribution à l'équilibre financier des mutuelles. Cette contribution permettra la mise en place de politiques tarifaires favorables, au profit des adhérents, ou le financement d'infrastructures de soins dans les territoires.

Garant de la bonne gestion de ses actifs auprès de ses adhérents, Aésio définira des principes généraux impliquant les pratiques en matière de gestion d'actifs : un bon équilibre rendement / risque, une vision long-terme de l'investissement, une capacité forte d'adaptation de son allocation d'actifs en fonction des circonstances de marché, afin de préserver les intérêts des adhérents.

### Cohérence entre engagement RSE et engagement ISR

Dans la lignée de son ambition RSE, AÉSIO mutuelle s'engagera à déployer une politique ISR ambitieuse en matière de respect des droits de l'homme, de lutte contre le changement climatique (politique d'exclusion des entreprises les plus polluantes) et de financement d'initiatives visant la promotion de la santé, notamment santé environnementale.

En cours de définition, cette politique ISR suivra les principes suivants :

- Une vision long-terme de l'investissement ;
- La recherche d'une **baisse des émissions de carbone sur les 5 prochaines années** dans la droite ligne des accords de Paris ; Une capacité forte d'adaptation de son allocation d'actif en fonction des circonstances de marché, afin de préserver les intérêts des adhérents, les mutuelles étant des sociétés de personne ;
- Une volonté de privilégier deux caractéristiques principales dans les placements : la liquidité (disponibilité des actifs et cohérence des flux d'actif et des flux de passif) et la transparence (produits simples et compréhensibles).

Elle comportera :

- **Un volet exclusion en domaines et en part de CA vert**, en phase avec le métier et les engagements du Groupe, incluant donc des éléments relatifs à la santé tels que le tabac ou l'alcool. A noter que le « coal – exit » (sortie du secteur du charbon thermique) est déjà respecté par certaines sociétés de gestion ;
- Un volet engagement en tant qu'actionnaire ; Un portefeuille d'investissements ciblés comme la participation en janvier au fond ESS levé par le CRESS PACA ou encore au fonds Mutuelle Impact levé par la FNMF (cf. chapitre 1.4).

La politique ainsi définie sera déclinée, dans les mandats de gestion, auprès des gestionnaires d'actifs auxquels la mutuelle fait appel, afin d'aligner leurs pratiques sur les exigences de la mutuelle.

# 3

## **Moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique**

## 3. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR CONTRIBUER A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

### 3.1. Définition du périmètre d'analyse

Suite aux derniers textes réglementaires, AÉSIO mutuelle poursuit une phase d'appropriation, d'intégration et d'analyse des nouveaux enjeux liés à la transition énergétique et à la transition écologique.

#### 3.1.1. Transition énergétique

Afin de contribuer à la Loi de Transition Énergétique et Écologique, AÉSIO mutuelle prévoit d'orienter son action en faveur de la transformation du système énergétique actuel utilisant des ressources non renouvelables vers un mix énergétique basé sur des ressources renouvelables.

#### 3.1.2. Transition écologique

La transition écologique résulte de la nécessité d'un développement durable et de l'urgence à répondre aux grands enjeux écologiques suivants :

- le changement climatique,
- la perte accélérée de la biodiversité,
- la raréfaction des ressources (eau par exemple),
- la multiplication des risques sanitaires (santé des populations).

#### 3.1.3. Périmètre d'analyse

Pour répondre à ce double enjeu, AÉSIO mutuelle a souhaité analyser ses placements sur les axes suivants :

- analyse du risque climat-énergie,
- empreinte des émissions de Gaz à Effet de Serre (GSE) (empreinte carbone),
- mesure de la contribution à la Transition Énergétique et Écologique.

AÉSIO mutuelle prévoit de retenir des critères de prise en compte des problématiques de transition énergétique et de transition écologique dans une stratégie d'investissement en cours de définition.

### 3.2. Empreinte des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

L'évaluation des émissions de carbone n'est pas chose aisée.

Tout d'abord, les principales normes et méthodes internationales définissent trois catégories d'émission :

- Le niveau 1 (ou scope 1) correspond aux émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel résultant de la combustion d'énergies fossiles, telles que gaz, pétrole et charbon.
- Le niveau 2 (ou scope 2) correspond aux émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- Le niveau 3 (ou scope 3) correspond aux émissions indirectes liées à l'utilisation de produits et de la chaîne logistique : extraction de matériaux pour la fabrication du produit final, transport des salariés et des clients, gestion des déchets...

Or, si les émissions de niveau 1 et 2 sont les informations les plus formalisées et les plus largement diffusées, les informations de niveau 3 sont peu documentées malgré leur impact significatif (elles représentent plus de 80 % dans le secteur de la production automobile par exemple).

De plus, la méthodologie actuelle souffre encore d'imperfections comme le double ou le triple comptage de la même émission carbone. Par exemple, l'émission liée à la même tonne de charbon est comptabilisée en :

- Niveau 3 par l'entreprise d'extraction,
- Niveau 1 par l'entreprise qui produit de l'électricité à partir du charbon,
- Niveau 2 par l'entreprise qui consomme cette électricité.

Enfin, la prise en compte exclusive de l'émission carbone peut conduire à exclure des placements contribuant de manière significative à la décarbonisation. (Exemple des sociétés spécialisées dans l'éolien, la fabrication d'éoliennes produisant dans un premier temps des émissions de carbone).

Quelles que soient les réserves exposées ci-dessus, AÉSIO mutuelle a souhaité s'inscrire dans cette démarche responsable et a confié à Vigeo Eiris la réalisation d'un bilan carbone sur ses valeurs mobilières (même périmètre que l'analyse ESG).

Vigeo Eiris utilise différentes sources d'information pour mesurer le volume de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub> eq) de niveaux 1 et 2 et classe l'empreinte carbone de chaque émetteur en quatre catégories de A (modérée) à D (intense). Les émissions de carbone financées par un titre dans le portefeuille d'AÉSIO mutuelle correspondent à une quote-part de l'émission de son émetteur en proportion de la valorisation de ce titre par rapport au total de ses actifs. Les émissions financées totales pour AÉSIO mutuelle sont obtenues en sommant les émissions financées par chaque titre.

La mesure qui nous a semblé la plus pertinente pour suivre l'empreinte carbone dans le temps est l'émission financée par million d'euros investis : sur le périmètre retenu arrêté au 31 décembre 2020, celle-ci est de **65,6 t CO<sub>2</sub> eq**.

Dans la métrique de Vigeo Eiris, l'empreinte carbone d'AÉSIO mutuelle est considérée comme élevée (niveau C), en ligne avec celle du benchmark, et pourra encore être améliorée par une meilleure sélection des valeurs et une meilleure allocation sectorielle. D'ores et déjà, on constate une diminution de l'exposition du portefeuille aux énergies fossiles, très en deçà de celle du benchmark (3,3% contre 8,6% sur l'univers de référence).

### **3.3. Contribution à la Transition Énergétique et Écologique (TEE)**

Vigeo Eiris complète son analyse carbone par l'examen de la stratégie des émetteurs pour évoluer d'une économie carbonée vers une économie verte et durable ; c'est ce que nous appelons la stratégie de transition énergétique. Cet état des lieux est la première étape indispensable pour identifier des axes d'amélioration et définir une politique groupe ESG-climat.

**Le portefeuille AÉSIO mutuelle affiche un score de 54 sur 100, en hausse de 2 points par rapport à 2019, et supérieur au score de référence pour les émetteurs non financiers notés Investment grade (52 sur 100).**

Pour marquer son implication dans les problématiques de transition énergétique et de réchauffement climatique, AÉSIO mutuelle a d'ores et déjà investi dans un fonds infrastructure sur les énergies renouvelables, totalement dédié à l'investissement dans les énergies propres. Il a vocation à investir dans des projets produisant de l'énergie à partir de ressources renouvelables en Europe, comme :

- des parcs d'éoliennes,
- des fermes photovoltaïques ou hydrauliques,
- des installations de cogénération (chaleur et électricité) à partir de biomasse (matières organiques d'origine végétale ou animale).

Au-delà de cet exemple parmi les fonds impliqués dans la transition énergétique, Vigeo Eiris a identifié que 17,4 % du portefeuille AÉSIO mutuelle était investi dans des biens et services verts, ainsi que 3% dans des green bonds. Ces deux chiffres reflètent les choix d'investissements opérés sur l'année puisque ces parts étaient respectivement de 14,8% et 1% à fin 2019.



# LEXIQUE

## Charbon thermique

Charbon utilisé pour la production d'énergie par opposition au charbon métallurgique utilisé dans le processus de fabrication de l'acier, qui lui n'a pas actuellement de solution de substitution.

Controverse

Débat qui survient au sujet d'un litige entre une entreprise et une de ses parties prenantes (clients, fournisseurs, sa-lariés, investisseurs, régulateur,..) concernant les domaines Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

## ESG

Nature des critères extra-financiers utilisés pour mesurer le degré de responsabilité sociale d'un investissement. Il s'agit de critères que l'on regroupe sur trois thématiques et qui sont utilisés en complément de critères financiers pour prendre en compte :

- La dimension environnementale (E)
- La dimension sociale (S)
- La dimension de gouvernance (G)

## ISR

Investissement Socialement Responsable. Il s'agit d'un placement qui vise à concilier les valeurs de l'investisseur et la recherche d'un rendement pour ses placements.

## Label GreenFin

Label ayant remplacé le label Transition Énergétique et Écologique pour le Climat (TEEC), attribué par un auditeur accrédité à partir d'un cahier des charges défini par le ministère de la transition écologique et solidaire. Novethic, EY France et Afnor certification ont été désignés comme organismes chargés de délivrer le label Greenfin.

## Label ISR

Label attribué à un fonds sur sa demande auprès d'un organisme de certification homologué (Afnor Certification ou EY France) qui établit un rapport d'audit sur les critères réglementaires de labellisation. De ce rapport dépend la décision d'attribution du Label ISR accordé pour une durée de trois ans.

## Label LuxFLAG

Label de l'Agence luxembourgeoise de labellisation des fonds, organisme international indépendant à but non lucratif créé par sept institutions luxembourgeoises dont les ministères luxembourgeois des Finances et des Affaires étrangères. Il est attribué par le jury LuxFLAG aux fonds respectant des critères d'investissements et de gouvernance.

## PRI

Principes de l'Investissement Responsable émanant d'une initiative des Nations Unies en 2006.

Les PRI encouragent les signataires à respecter six objectifs fondamentaux :

- prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements,
- être des investisseurs actifs et prendre en compte les questions ESG dans ses politiques et pratiques d'actionnaires,

- demander aux entités dans lesquelles le signataire investit de publier des informations appropriées sur les questions ESG,
- favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs,
- travailler ensemble pour accroître l'efficacité des signataires dans l'application des Principes,
- rendre compte individuellement de ses activités et de ses progrès dans l'application des Principes.

